



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent septième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EB107/INF.DOC./3
27 décembre 2000

Cadre pour l'évaluation du programme

GENERALITES

1. Dans la résolution EB103.R6, le Directeur général était prié d'élaborer « un plan intégré pour surveiller, évaluer et présenter les résultats aux organes directeurs ». Un premier rapport de situation a été soumis au Conseil exécutif à sa cent cinquième session.¹
2. La mise en place d'un processus gestionnaire pleinement intégré garantira que dorénavant tous les aspects de l'activité de l'OMS puissent être soumis à une évaluation et à un examen réguliers. Le processus d'évaluation sera systématiquement lié à la planification stratégique, à la budgétisation et à l'examen des programmes. Ainsi, outre une évaluation de l'efficacité eu égard aux résultats escomptés pour la période biennale, les activités seront passées en revue compte tenu de leur pertinence par rapport aux orientations stratégiques plus larges et aux priorités institutionnelles spécifiques de l'OMS.
3. Le présent document récapitule les progrès accomplis à ce jour et décrit le programme d'activité futur en matière d'évaluation dans le cadre du développement institutionnel d'ensemble de l'OMS.

DEVELOPPER L'EVALUATION DANS LE CADRE DU PROCESSUS GESTIONNAIRE

4. La stratégie institutionnelle approuvée par le Conseil exécutif à sa cent cinquième session² réaffirme les valeurs fondamentales de l'Organisation et définit quatre grandes orientations stratégiques et six fonctions essentielles. Elle constitue le cadre de l'élaboration des politiques et de la planification stratégique à l'OMS, qui a inspiré le projet de budget programme pour 2002-2003. Le budget définit en particulier 35 domaines d'activité qui sont les pierres angulaires du développement des programmes pour l'ensemble de l'Organisation. Onze domaines d'activité ont été désignés comme des **priorités mondiales**.
5. Pour chaque domaine d'activité, trois niveaux d'objectifs ont été définis : le **but** de développement au sens large, auquel l'activité de l'OMS **contribuera**, l'**objectif de l'OMS**, le changement que l'Organisation dans son ensemble s'est **engagée** à apporter, et les **résultats escomptés** dont le Secrétariat est **directement responsable**. Cette hiérarchie distingue clairement les responsabilités du Secrétariat de l'OMS et celles des Etats Membres – ce qui posait un problème dans les précédents budgets programmes.

¹ Voir document EB105/INF.DOC./3.

² Voir document EB105/2000/REC/2, procès-verbal de la première séance.

6. Afin de surmonter les problèmes dans l'exécution du budget programme, des règles et procédures administratives normalisées pour l'exécution et la surveillance du programme ont été élaborées à l'issue de consultations étendues au sein de l'OMS, aux niveaux régional et mondial. A partir de 2000-2001, des plans de travail reliés aux résultats escomptés aideront à exécuter le budget de manière plus cohérente et plus logique.

7. Le système de gestion des activités (AMS) a été mis au point pour faciliter la préparation et la surveillance des plans de travail. Un ensemble de données communes a également été réuni pour suivre la réalisation des résultats escomptés, dont l'utilisation est obligatoire dans toute l'Organisation. Même les bureaux dans lesquels le système n'est pas encore entièrement opérationnel sont tenus d'utiliser l'ensemble de données communes pour le compte rendu au niveau mondial. Les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés seront suivis du point de vue technique et financier, et il en sera rendu compte aux Directeurs régionaux et aux Directeurs exécutifs à intervalles réguliers.

8. L'une des caractéristiques de la nouvelle approche de la budgétisation fondée sur les résultats consiste à faire correspondre les dépenses effectives pour chaque résultat escompté avec les allocations prévues. Afin de garantir une comptabilité systématique des transactions financières en termes de résultats programmatiques, tous les engagements budgétaires doivent être assortis d'un code AMS avant de pouvoir être traités.

DEFIS ACTUELS

9. **Une organisation de réseaux.** L'OMS est constituée d'un réseau de centres d'activité liés entre eux, comportant 142 bureaux de pays, six bureaux régionaux, le Siège à Genève et des institutions telles que le Centre international de Recherche sur le Cancer.

10. Bien que les domaines d'activité définis dans le projet de budget programme pour 2002-2003 constituent la base de la planification stratégique pour l'ensemble de l'Organisation, chaque élément du réseau joue un rôle dans la réalisation des objectifs convenus. Une étape importante et nécessaire en vue de mettre en place une approche plus globale et plus systématique de l'évaluation consiste à développer la capacité d'évaluer la contribution des éléments interconnectés de l'OMS.

11. **Les dimensions de l'évaluation.** Les principaux aspects du système d'évaluation sont les suivants : i) les domaines d'activité, ii) les niveaux de l'Organisation (Siège, bureaux régionaux et bureaux de pays) et les aspects relatifs à l'ensemble de l'Organisation, et iii) les fonctions essentielles de l'OMS.

12. **Orientation sur les pays.** L'une des principales préoccupations des Etats Membres sera l'évaluation des programmes de pays de l'OMS. Ceux-ci sont constitués d'un sous-ensemble de 35 domaines d'activité, choisis en fonction des besoins des pays, des points forts et des points faibles de l'OMS dans le pays en question, et des priorités programmatiques régionales et mondiales. Les stratégies de coopération avec les pays de l'OMS définiront le cadre de la planification biennale au niveau des pays.

13. **Systèmes d'information améliorés.** Jusqu'ici, les activités ont principalement été axées sur la collecte d'informations, qui permet à l'OMS de vérifier les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés pour une période biennale donnée. Les efforts seront désormais axés sur une amélioration des informations nécessaires pour évaluer les progrès par rapport aux objectifs de l'OMS et définir la contribution de l'OMS aux buts du développement pour chaque domaine d'activité.

14. **Organisation.** L'évaluation est considérée, à l'OMS, comme faisant partie intégrante de la gestion des programmes, plutôt que comme une fonction à confier à une unité spécialisée. Toutefois, un organe de coordination, chargé de la gestion d'ensemble des processus d'évaluation au Siège et dans les bureaux régionaux, s'impose. Des arrangements institutionnels destinés à améliorer cette fonction sont actuellement mis en place.

15. **Financement.** Une approche plus rigoureuse et plus systématique de l'évaluation aura nécessairement des répercussions importantes au niveau des ressources. L'évaluation faisant partie intégrante de la gestion des programmes, son coût sera couvert en partie par les allocations budgétaires de chaque programme. Des fonds supplémentaires seront néanmoins nécessaires pour financer les activités de développement et les évaluations thématiques transversales.

16. **Formation et incitations.** L'OMS sensibilisera à la question de l'évaluation à travers son programme de perfectionnement du personnel et fera en sorte que tous les administrateurs de programme et coordonnateurs se familiarisent avec les méthodes de base. L'idée est de créer et de promouvoir une culture de l'évaluation à laquelle il soit dans l'intérêt de tous les administrateurs de participer. Des compétences supplémentaires seront recrutées à l'extérieur selon les besoins pour s'acquitter de tâches particulières.

LE PROCESSUS D'EVALUATION

17. La conception d'un système d'évaluation intégré doit être telle que tous les programmes *puissent* être évalués régulièrement. Cela ne veut pas dire que tous les programmes doivent être soumis à une évaluation approfondie tous les deux ans ; compte tenu des ressources humaines et financières nécessaires, il serait irréaliste de tenter une évaluation de la totalité des activités du budget programme et d'en rendre compte. Par contre, le système permettra des examens réguliers et rapides des progrès accomplis, et des études plus approfondies de l'impact, le cas échéant. L'approche intégrée repose donc sur une série d'activités coordonnées et liées entre elles qui pourront être utilisées à différentes fins, selon le contexte et les circonstances dans lesquels elles seront utilisées.

18. Outre les aspects d'évaluation du budget programme, des **évaluations thématiques** seront effectuées. Pendant la période biennale en cours, les thèmes retenus sont l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, et la planification et budgétisation stratégiques. A l'avenir, les thèmes retenus permettront d'examiner en profondeur certains sujets, par exemple, les questions intéressant les femmes ou les droits de l'homme, qui touchent à plusieurs domaines d'activité et niveaux de l'Organisation.

19. Une évaluation thématique sera entreprise chaque année pour l'OMS dans son ensemble. De plus, chaque Région effectuera une étude thématique. Les évaluations thématiques mondiales seront entreprises à l'initiative du Directeur général en consultation avec le Comité de Développement du Programme (PDC) du Conseil exécutif. Au niveau régional, elles seront entreprises à l'initiative du Directeur régional en consultation avec l'organe directeur compétent.

20. A l'avenir, l'évaluation sera plus étroitement liée aux réunions des organes directeurs. Des rapports de situation seront soumis au Comité de Développement du Programme à sa session annuelle. En outre, il est proposé que les progrès d'ensemble dans certains domaines d'activité soient présentés lors de la réunion unique des parties intéressées de juin, et que les principales conclusions soient soumises au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé suivants.

21. On trouvera ci-après résumée l'approche de l'évaluation proposée.

APPROCHE DE L'ÉVALUATION A L'OMS

Niveau	Qu'évaluer ?	Qui effectuera l'évaluation ?	Quand évaluer ?	A qui rendre compte ?
Pays	<ul style="list-style-type: none"> la réalisation des engagements de l'OMS énoncés dans le programme de pays l'effet du programme <i>dans son ensemble</i> la sélection/concentration sur les domaines d'activité de la stratégie de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> le personnel de pays de l'OMS, avec l'appui du bureau régional et du Siège selon les besoins, et en collaboration avec d'autres partenaires comme : des responsables gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> programme de pays tous les deux ans, avec examen de la stratégie de coopération d'ensemble à intervalles fixés selon le contexte national 	<ul style="list-style-type: none"> représentant de l'OMS dans le pays autorités nationales Directeur régional
Régions	<ul style="list-style-type: none"> la contribution régionale aux résultats escomptés au niveau mondial les résolutions des comités régionaux des thèmes spécifiques aux Régions 	<ul style="list-style-type: none"> les services compétents du bureau régional, avec l'apport des représentants de l'OMS dans les pays et avec l'aide, si nécessaire, d'experts extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés tous les deux ans ; évaluations thématiques – une par an 	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs régionaux
Siège	<ul style="list-style-type: none"> la contribution du Siège aux résultats escomptés au niveau mondial les aspects pertinents des résolutions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé 	<ul style="list-style-type: none"> les unités techniques du Siège, avec l'aide d'experts extérieurs si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> tous les deux ans 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général
A l'échelle de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> la stratégie institutionnelle de l'OMS : nouvelles orientations, sélection des priorités, fonctions essentielles les objectifs de l'OMS et résultats escomptés pour l'OMS <i>dans son ensemble</i> par domaine d'activité des thèmes particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> évaluations planifiées et gérées par l'organe de coordination au Siège, avec l'apport des représentants de l'OMS dans les pays, des bureaux régionaux, du Siège et d'experts extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> examen des progrès accomplis sur la voie des objectifs de l'OMS et des résultats escomptés au niveau mondial tous les deux ans ; examen de la stratégie institutionnelle tous les quatre ans ; évaluations thématiques – une par an 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général réunion des parties intéressées organes directeurs (par l'intermédiaire du PDC, au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé)